



Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, faits à Kampala, le 11 juin 2010 - Application territoriale par les Pays-Bas.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 21 décembre 2017, les Pays-Bas ont notifié au Secrétaire général l'application territoriale à l'égard d'Aruba des amendements désignés ci-dessus.

